



Agir contre les causes économiques, sociales et culturelles de la torture

**DOSSIER D'APPEL À L'ACTION DE L'OMCT : SDN 301107. ESCR
SOUDAN : LES VIOLENCES DIRIGÉES CONTRE LES POPULATIONS
OPPOSÉES À LA CONSTRUCTION DES BARRAGES DANS LE NORD DE LA
VALLÉE DU NIL**

Pour éviter d'autres morts et la poursuite des violences, la construction des barrages de Méroé et Kajbar au nord du Soudan doit être suspendue.

La construction de deux grands barrages hydroélectriques à Méroé/Hamadab et à Kajbar, dans la vallée septentrionale du Nil, au **Soudan**, a été à l'origine d'une série de violents affrontements entre les populations locales et les forces de sécurité qui ont causé la mort de plusieurs civils.

Sur la base des informations communiquées par l'Organisation Contre la Torture du Soudan (SOAT), membre du réseau SOS-Torture, le Secrétariat International de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) condamne les faits et exprime sa préoccupation devant la possible poursuite des violences, voire leur recrudescence, si le gouvernement persiste à mener une politique qui ne tient aucun compte des répercussions que ces grands projets d'infrastructure ont sur les droits économiques, sociaux et culturels des populations affectées.

A la vue des événements signalés par SOAT, L'OMCT souhaite également exprimer sa vive préoccupation au sujet des actions menées par les autorités soudanaises pour réprimer les mouvements de protestation des communautés concernées, et de l'intimidation et des pressions dont sont l'objet à l'heure actuelle les individus qui manifestent leur opposition à ces projets au sein de ces populations. Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée à une série de questions d'importance vitale pour ces populations, ce qui est tout à fait susceptible d'encourager une partie de leurs membres à se radicaliser et à prendre les armes.

Les enjeux du conflit entre les populations locales et les autorités soudanaises portent essentiellement sur les droits de ces communautés à un niveau de vie suffisant, à un logement décent, et à recevoir une juste compensation en échange des maisons et les terrains de culture fertiles qu'ils sont obligés d'abandonner pour laisser place aux réservoirs. Les populations locales sont également préoccupées par le manque de transparence des organismes responsables de la planification des projets. Selon les informations disponibles, l'Unité de Mise en Oeuvre des Barrages (Dam Implementation Unit, ou DIU), qui coordonne les projets de construction des barrages, prend le plus souvent ses décisions de manière unilatérale, sans informer ni consulter les communautés concernées. Les bureaux de la DIU ont été à plusieurs reprises l'objet d'attaques de la part des populations locales.

Afin d'éviter d'autres morts et la poursuite des violences, l'OMCT demande au

Gouvernement du Soudan d'ordonner la suspension temporaire des projets hydroélectriques de Méroé et Kajbar, le temps que soit menée une évaluation indépendante de l'impact qu'auront ces projets sur les droits de l'homme des populations affectées. L'OMCT demande également au Gouvernement de respecter pleinement les droits de l'homme des opposants aux projets, de veiller à ce qu'il ne soit pas fait usage de la force pour réprimer des mouvements de protestation légitimes, et de faire cesser immédiatement l'intimidation et les pressions dont sont l'objet les activistes des communautés concernées et d'autres personnes qui s'opposent à ces projets.

L'OMCT demande enfin aux **Etats** qui participent à la réalisation de ces projets de veiller à ce que les activités de leurs entreprises ne supposent aucune atteinte aux droits de l'homme des populations affectées par la construction des barrages.

Le barrage de Méroé

Le Barrage de Méroé¹ est situé en amont de la quatrième cataracte du Nil, à Hamadab, dans le nord du Soudan, à environ 350 km au nord de Khartoum. C'est à l'heure actuelle la plus importante station hydroélectrique en cours d'installation sur le continent africain, et son coût prévisionnel s'élèverait à 1,2 Milliards de Dollars². Le volume significatif des investissements étrangers dont bénéficie ce projet montre à quel point le Soudan a vu sa solvabilité renforcée, grâce à ses exportations de pétrole. Le projet est financé par la Banque d'Import-Export de Chine, le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social, le Fonds Saoudien pour le Développement, Le Fonds d'Oman pour le Développement, le Fond d'Abu Dhabi pour le Développement et le Fond Koweïtien pour le Développement Economique des pays Arabes. Les principales entreprises engagées dans la mise en oeuvre du projet sont : la China International Water and Electric Corporation et la China National Water Resources and Hydropower Engineering Corporation (pour la construction et les travaux hydromécaniques) ; la firme allemande Lahmeyer International (planification, gestion du projet, et ingénierie civile) ; le groupe français Alstom (générateurs et turbines) ; et les compagnies chinoises Harbin Power Engineering Company et Jilin Province Transmission and Substation Project Company (système de transmission du réseau). Au Soudan, les projets de ce type sont placés sous la supervision de la puissante Unité de Mise en Oeuvre des Barrages (en anglais, la DIU), un organisme qui dépend directement du Président et qui est connu pour son manque de transparence. Maintenir la sécurité à l'intérieur et aux alentours des chantiers de construction des barrages fait partie des responsabilités de la DIU, et à ce titre cet organisme bénéficie dans ces zones des mêmes prérogatives que les forces de sécurité et de police nationales.

Les contrats de construction du barrage de Méroé ont été signés en 2002 et 2003, et les travaux ont commencé début 2004. Leur achèvement est prévu pour 2009, date à laquelle le réservoir devrait selon les estimations atteindre une surface de 476 km²³. La

¹ Méroé est la ville située à 40 Km en amont du chantier de construction du barrage.

² Bosshard, Peter et Nicholas Hildyard, "A critical Juncture for Peace, Democracy and the Environment: Sudan and the Merowe/Hamadab Dam Project. Report from a Visit to Sudan and a Fact-Finding Mission to the Merowe Dam Project 22 February-1 March 2005", in International Rivers Network/The Corner House, Mai 2005.

³ Bosshard, Peter et Nicholas Hildyard, "A critical Juncture for Peace, Democracy and the Environment: Sudan and the Merowe/Hamadab Dam Project. Report from a Visit to Sudan and a Fact-Finding Mission to the Merowe Dam Project 22 February-1 March 2005", in International Rivers Network/The Corner House, Mai 2005.

construction du barrage entraînera le déplacement de 55 à 60 000 personnes qui vivent dans de petits villages situés sur les îles et les berges fertiles du Nil. Le mode de subsistance traditionnel de ces petits fermiers repose sur la culture du millet, du blé, les légumes et les palmiers dattiers qu'ils font pousser sur les rives du Nil, dont les crues sont utilisées pour d'irriguer et fertiliser les cultures. Parmi les groupes de populations affectés par la construction du barrage, les Manasir représentent 68 %, les Amri 25%, et les Hamadab environ 7%.

Le Gouvernement du Soudan a prévu une série de sites pour la réinstallation des populations affectées, ainsi que des compensations financières. La réinstallation des Hamadab sur le site de El Multaqah –situé dans une zone désertique- a débuté en 2003, mais cette communauté a commencé à y opposer de fortes résistances quand le programme de réinstallation a montré ses insuffisances, au cours de la première phase de transfert. Entre autres, le montant insuffisant des indemnités octroyées par le gouvernement pour compenser la perte de capital productif impliquée par le transfert (notamment les palmiers dattiers), le manque d'infrastructures des nouveaux emplacements et la faible fertilité des terrains - la DIU a certes aidé à dessabler les terres, mais cela ne pallie pas à la mauvaise qualité des sols – et la détérioration des conditions de vie que cela suppose pour les populations déplacées. Le système d'irrigation que le gouvernement avait promis aux agriculteurs, avec une garantie d'approvisionnement gratuit en eau pendant deux ans, n'a pas fonctionné de manière satisfaisante⁴.

Tous ces facteurs constituent une menace réelle pour le mode de subsistance des Hamadab, fondé sur l'activité agricole. Et de fait, une étude réalisée début 2005 par le Réseau International des Fleuves (International Rivers Network (IRN) révèle que les niveaux de pauvreté ont augmenté dans ces villages suite à la réinstallation des populations, les fermiers ne parvenant plus à produire suffisamment pour la vente à cause de la mauvaise qualité des terres. La culture des légumes est particulièrement difficile sur ces terrains, ce qui a entraîné une modification de leur mode d'alimentation.

Les Amri se trouvent dans une situation similaire. En janvier 2007, un peu plus de la moitié de cette population avait été transférée à Wadi El Muqadam, dans le désert de Bayouda, et tout comme les Hamadab, ils se sont plaints de la mauvaise qualité des terres et de l'inefficacité du système d'irrigation de la zone. En outre, environ 800 familles déplacées se seraient retrouvées sans logement, et auraient donc été obligées à trouver refuge ailleurs. De fait, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable signale que plusieurs milliers d'habitants de la région de Méroé ont été réinstallés en 2006, et qu'une partie d'entre eux reste sans logement⁵.

La réinstallation des Manasir est prévue pour la fin 2007. La population a rejeté l'emplacement proposé par le Gouvernement et de sa propre initiative, a organisé un projet communautaire de réinstallation. En juin 2007, les membres de cette communauté

⁴ Pour plus d'informations, voir Bosshard, Peter et Nicholas Hildyard, "A critical Juncture for Peace, Democracy and the Environment: Sudan and the Merowe/Hamadab Dam Project. Report from a Visit to Sudan and a Fact-Finding Mission to the Merowe Dam Project 22 February-1 March 2005", in International Rivers Network/The Corner House, Mai 2005.

⁵ "UN Expert Urges Sudan to Respect Human Rights of Communities Affected by Hydro-Electric Dam Projects", Communiqué de presse des Nations Unies de Miloon Kothari, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, Genève, le 27 Août 2007.

ont commencé à construire deux villages dans la zone qu'ils ont choisie, aux abords du réservoir de Meroe.

Les problèmes surgis lors des premières expériences de réinstallation ont suscité de sérieuses préoccupations parmi les populations affectées, mais le gouvernement y est resté systématiquement sourd. Les comités démocratiquement élus par les communautés Hamadab, Amri et Manasir pour les représenter ont été écartés de la prise de décision par la DIU, ce qui est venu renforcer leur sentiment de frustration. L'attitude de la DIU, venue s'ajouter à l'absence d'information et de consultation – a fait monter la tension et donné lieu à des manifestations publiques, certains individus allant jusqu'à menacer de prendre les armes contre le gouvernement. En réponse, le Gouvernement a brutalement réprimé les mouvements de protestation et procédé à des détentions arbitraires parmi les dirigeants de ces communautés.

Une série d'incidents violents a jalonné les premières étapes du projet du barrage de Méroé :

- 29 Novembre 2005 : Région de Manasir, Ile de Sherri, sur le Nil. Les forces de l'ordre tentent d'arrêter des opposants au projet et de faire des perquisitions, des accrochages avec la population s'ensuivent, et les bureaux de la DIU de la zone sont incendiés. Par la suite, des manifestations de grande ampleur ont lieu sur l'île contre les autorités responsables du projet du barrage⁶.
- Avril 2006 : des membres de la communauté Amri prennent part à de violents heurts contre les forces de l'ordre quand la DIU entreprend finalement de réaliser, après un retard considérable, une évaluation des besoins et conditions de leur réinstallation. Trois civils trouvent la mort et 12 sont blessés le 22 avril quand l'armée arrive sur le territoire Amri et ouvre le feu contre les manifestants qui protestent contre l'étude. A la suite de ces incidents, le Gouvernement a mis en place une commission d'investigation, mais d'après les informations dont disposent l'OMCT et la SOAT, à ce jour aucune conclusion de l'enquête n'a été rendue publique.
- 7 août 2006 : les autorités ferment sans préavis les vannes du barrage de Méroé et plus de 100 familles Amri de l'île de Kouk et du village de Shakoura se voient forcées à quitter leurs maisons à cause de la montée des eaux. Les familles affectées sont laissées à l'abandon, et se retrouvent temporairement sans nourriture ni logement⁷.
- Mars 2007 : Au cours d'un rassemblement dans la ville d'Abu Hamad, des membres de la communauté Manasir auraient déclaré qu'ils allaient prendre les armes contre le Gouvernement. Une semaine plus tard, la police armée fait une incursion dans le quartier Manasir pour arrêter les personnes qui auraient prôné

⁶ Source: International Rivers Network and the Cornerhouse, "Urgent Call for a Negotiated Agreement To End the Violence in the Merowe/Hamadab Dam-Affected Areas", 30 Novembre 2005, www.irn.org/programs/merowe/index.php?id=051130appeal.html

⁷ "UN Expert Urges Sudan to Respect Human Rights of Communities Affected by Hydro-Electric Dam Projects", Communiqué de presse des Nations Unies de Miloon Kothari, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, Genève, le 27 Août 2007.

la résistance armée. Un groupe d'habitants se serait alors rassemblé autour de 20 véhicules blindés et retenu les policiers en otage durant plus de 24 heures, avant de parvenir à un accord provisoire avec les autorités de Khartoum.

- 29 Mars 2007 : six représentants de la communauté Manasir résidant à Khartoum sont arrêtés par des agents de la Sécurité Nationale dans la capitale et maintenus en détention durant presque deux mois dans la prison de Kober, sans aucun chef d'inculpation.
- 6 Mai 2007 : des étudiants de la communauté Manasir organisent à Khartoum une manifestation pour protester contre la détention de ces six personnes. La police aurait lancé des gaz lacrymogènes et tiré des balles de caoutchouc pour disperser les manifestants.

Le barrage de Kajbar

Les coûts prévisionnels de la construction du barrage de Kajbar, autre élément important de la stratégie du Gouvernement Soudanais pour développer les capacités hydroélectriques du pays, s'élèvent à 200 Millions de Dollars. Le barrage sera érigé au niveau de la troisième cataracte du Nil, à environ 650 km au nord de Khartoum et à 250 Km à l'ouest du barrage de Méroé (à Hamadab). Le projet est cofinancé par le gouvernement chinois et le gouvernement soudanais, la Chine apportant 75% des fonds. Il est également prévu de construire deux barrages entre Kajbar et la frontière égyptienne (à Dal, au niveau de la deuxième cataracte du Nil, et à Shirake, au niveau de la cinquième).⁸

L'étape de planification du barrage de Kajbar est maintenant terminée, et la phase de construction devrait commencer⁹. On estime à 10 000 le nombre de personnes qui devraient être déplacées à cause du projet, toutes issues de la communauté nubienne des Mahas, réparties sur plus de 30 villages situés sur les terres fertiles qui longent le Nil. Les Mahas sont tout à fait contraires au projet et refusent d'être réinstallés dans d'autres régions. En outre, comme pour d'autres communautés nubiennes, le projet de barrage est un sujet d'inquiétude parce qu'il représente une menace pour d'importants sites archéologiques nubiens, et notamment pour les ruines des alentours de la ville de Kerma, l'ancienne capitale du royaume de Nubie. Le Comité Populaire contre la Construction du Barrage de Kajbar¹⁰, un groupe de représentants démocratiquement élus par la communauté, est la structure qui coordonne l'opposition au projet.

En guise de préparatifs au lancement des travaux, la présence militaire s'est significativement accrue dans la zone de Kajbar, et un camp militaire a été installé à

⁸ Des sources d'informations fiables indiquent que la DIU a commencé à réaliser des études géotechniques sur le site de Dal, une fois terminées les études de Kajbar.

⁹ Il est impossible de savoir exactement à quelle étape se trouve le projet, ce qui donne une claire indication sur le manque de transparence de la DIU.

¹⁰ Ce Comité établi au milieu des années 1990 et composé de 27 représentants de cantons de la région de Kajbar, a repris ses activités en novembre 2006, au moment où la DIU commence à réaliser des travaux préliminaires à Kajbar. Au cours des six derniers mois, deux autres Comités Populaires contre le barrage de Kajbar se sont constitués à Dongola et à Kerma. Le 26 novembre 2007, après l'arrivée des premières machines sur le site du barrage projeté à Dal, s'est tenue une réunion pour établir un quatrième Comité Populaire pour les zones de Halfa et Sekoot. Les quatre Comités ont ensuite décidé de fonder un haut comité, le Comité Populaire contre la Construction des Barrages sur les Terres Nubiennes.

proximité de Sebu – l'un des villages qui disparaîtrait sous les eaux du barrage – pour protéger les équipements et les ouvriers chinois contre d'éventuelles agressions.

Comme dans le cas du barrage de Méroé, le projet de Kajbar a déjà donné lieu à une série d'incidents violents :

- 24 avril 2007 : une grande manifestation contre le barrage de Kajbar est dispersée par la police, qui n'hésite pas à lancer des gaz lacrymogènes, à ouvrir le feu et à utiliser la matraque contre les manifestants.
- 13 juin 2007, village de Farraig : les forces de sécurité tirent sur les 5000 manifestants qui protestent contre le barrage, occasionnant 4 morts et 13 blessés graves. Les Services des Renseignements Intérieurs procèdent à la détention arbitraire d'une quarantaine de dirigeants de la communauté nubienne, mais aussi d'au moins cinq journalistes, deux avocats et un professeur d'université - qui se rendaient sur la zone pour rendre compte des incidents.
- Suite aux événements du 13 juin, le gouvernement envoie des renforts à ses troupes dans la zone. Peu après, les femmes dénoncent le harcèlement et les insultes à caractère sexuel dont elles sont victimes, tandis que les hommes se plaignent d'autres types d'agressions, notamment du fait que leurs pompes à eau ont été arrachées et jetées dans le Nil¹¹.
- 20 Juillet 2007, village de Farraig: M. Osman Ibrahim, le porte-parole du Comité Populaire contre le Barrage de Kajbar est arrêté à son domicile, au petit matin, et sans aucun mandat d'arrêt¹². Selon les informations de la SOAT, il aurait été transféré et maintenu en détention jusqu'au 19 août à la prison de Dabak, à Khartoum, à 600 km de son domicile.
- 27-29 Août 2007 : neuf membres du Comité Populaire contre le Barrage de Kajbar sont arrêtés. Huit d'entre eux sont relâchés le 13 septembre 2007. A ces mêmes dates de la fin août, plusieurs autres membres du Comité – dont M. Osman Ibrahim – sont détenus brièvement puis relâchés, dans le cadre d'une stratégie que la SOAT définit comme : « une intimidation constante, exercée par l'appareil de sécurité du gouvernement contre les membres du Comité au moyen d'une série de « brèves » arrestations et détentions.¹³ »
- 17 novembre 2007 : deux journalistes indépendants qui avaient dénoncé l'arrestation abusive de leurs collègues suite aux événements du 13 Juin à Farraig, se retrouvent eux-mêmes maintenus en détention pendant 11 jours à la prison de Obdurman à la suite d'une décision d'un tribunal de Khartoum¹⁴.

¹¹ Ces incidents sont rapportés par l'organisation Rescue Nubia, se reporter au site internet : www.rescuenumibia.org/beware.html, voir « Kajbar Fact Sheet ».

¹² Voir "New arrest following Kajbar dam incident", Sudan Organisation Against Torture (SOAT), Human Rights Alert: 23 Juillet 2007.

¹³ Voir "Sudan arrests Kajbar dam activists", Sudan Organisation Against Torture (SOAT), Human Rights Alert: 4 Septembre 2007

¹⁴ Voir l'Appel Urgent SDN 002/1107/OBS147 publié le 28 Novembre 2007 par l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme (Observatory for the Protection of Human Rights Defenders) à partir des informations communiquées par la SOAT.

Comme dans le cas du de Méroé, les opposants au barrage de Kajbar dénoncent le fait que les populations affectées n'ont jamais été consultées ni informées de manière satisfaisante sur le projet de construction du barrage. Les représentants du Comité Populaire contre le Barrage de Kajbar qui se sont rendus à Khartoum en Mai 2007 pour réunir des informations sur le projet et défendre leur cause n'ont pas été reçus par la DIU. L'OMCT constate avec préoccupation que l'attitude des autorités soudanaises, qui restent indifférentes aux attentes et aux points de vue des populations affectées par le projet, pourrait finir par faire grossir les rangs des partisans de la résistance armée et augmenter l'insécurité dans cette zone du pays, ce qui aurait de graves répercussions pour la population civile.

La violence et les droits économiques, sociaux et culturels

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, M. Miloon Kothari, a exprimé sa profonde inquiétude à propos de la situation des communautés affectées par les projets mis en oeuvre dans les zones de Méroé/Hamadab et de Kajbar¹⁵. Dans une déclaration faite le 27 Août 2007, il a signalé qu'à mesure que s'élèverait le niveau des eaux dans les zones Méroé/Hamadab et de Kajbar, des déplacements forcés de population massifs seraient à prévoir, et ce à très brève échéance. Les personnes affectées ont dénoncé le fait qu'on ne les a pas tenues informées sur la montée des eaux du réservoir et que le Gouvernement ne leur a prêté aucune assistance après que leurs maisons ont été détruites.

L'OMCT et la SOAT souhaitent exprimer leur total soutien à la position du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, dans laquelle il insiste sur le fait que « en vertu des instruments internationaux des droits de l'homme, la planification et la mise en oeuvre de ces projets ne peut en aucun cas se faire sans que les populations affectées y soient effectivement associées, ni au détriment des droits de l'homme de plus de 60 000 personnes, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées¹⁶. » Le Rapporteur spécial a souligné que poursuivre ces projets dans les circonstances actuelles, et en dépit de l'opposition rencontrée dans les communautés affectées, aurait pour effet de provoquer « des expulsions massives de populations et de nouvelles violences »¹⁷.

Comment agir

i) En soutenant le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable : veuillez envoyer une lettre au Gouvernement Soudanais (liste d'adresses A), en lui demandant :

¹⁵ Voir le communiqué de presse des Nations Unies de Miloon Kothari, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, "UN Expert Urges Sudan to Respect Human Rights of Communities Affected by Hydro-Electric Dam Projects", Genève, le 27 Août 2007.

¹⁶ Voir le communiqué de presse des Nations Unies de Miloon Kothari, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, "UN Expert Urges Sudan to Respect Human Rights of Communities Affected by Hydro-Electric Dam Projects", Genève, le 27 Août 2007.

¹⁷ Voir le communiqué de presse des Nations Unies de Miloon Kothari, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, "UN Expert Urges Sudan to Respect Human Rights of Communities Affected by Hydro-Electric Dam Projects", Genève, le 27 Août 2007.

- qu'il prenne toutes les mesures permettant de garantir la sécurité et un logement décent aux habitants des zones affectées par le barrage de Méroé.
- qu'il permette aux observateurs des droits de l'homme d'accéder à ces zones, pour y réaliser une étude indépendante visant à évaluer l'impact des projets en termes de déplacements forcés de population, et qu'il suspende les projets de construction des barrages hydroélectriques de Méroé/Hamadab et Kajbar jusqu'à la publication des conclusions de l'étude.

Demandez aussi au gouvernement du Soudan :

- qu'il respecte pleinement les droits de l'homme des opposants aux projets et qu'il veille à ce qu'il ne soit pas fait usage de la force pour réprimer des mouvements de protestation légitimes.
- qu'il fasse cesser les pressions et l'intimidation dont font l'objet les activistes des communautés concernées ainsi que d'autres opposants aux projets de barrages.
- qu'il apaise les tensions en entamant un réel processus de médiation et en réduisant la présence militaire dans les zones affectées.
- qu'il garantisse que les populations locales soient adéquatement et effectivement représentées et associées aux projets si ceux-ci vont être mis en oeuvre, qu'il leur communique toutes les informations nécessaires et qu'il mette en place des discussions où les communautés auront la possibilité d'être entendues et leurs attentes seront prises en compte.
- qu'il tienne compte des préoccupations exprimées par les populations affectées concernant leur indemnisation et leur réinstallation, et qu'il veille à ce que les projets en cours n'attendent pas à leur droits économiques, sociaux et culturels, notamment à leur droit à un niveau de vie suffisant, y compris à une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, et à l'amélioration de leur conditions d'existence, tel que l'établit l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- qu'il porte toute l'attention nécessaire aux répercussions que pourrait avoir la construction du barrage de Kajbar pour la communauté Mahas et pour les Nubiens en général, en termes de jouissance et d'accès à leur patrimoine culturel.

ii) Veuillez écrire aux gouvernements chinois, allemand et français (liste d'adresses B) et aux autres Etats impliqués, en leur demandant :

- qu'ils veillent à ce que les activités de leurs entreprises ne portent pas atteinte – de manière directe ou indirecte- aux droits de l'homme des personnes affectées par la construction des barrages.

iii) Veuillez écrire aux entreprises participant aux projets de barrages au Soudan (liste d'adresses C) en leur demandant :

- de veiller à ce que leurs activités ne portent pas atteinte –de manière directe ou indirecte- aux droits de l’homme des personnes affectées par la construction des barrages.

Adresses

Liste A : Gouvernement du Soudan

Président de la République du Soudan :
His Excellency Lieutenant General Omar Hassan Ahmad al-Bashir,
President of the Republic of Sudan,
Office of the President,
People’s Palace,
PO Box 281,
Khartoum, Soudan,
Fax: +249 183 782541

Premier Vice-Président de la République du Soudan :
His Excellency Salva Kiir Mayardit,
First Vice-President,
People’s Palace,
PO Box 281,
Khartoum, Soudan,
Fax: + 249 11 779977 / 771025

Vice-Président de la République du Soudan :
His Excellency Ali Osman Mohamed Taha,
Vice-President,
People’s Palace,
PO Box 281,
Khartoum, Soudan,
Fax: + 249 183 77 10 25

Ministre de la Justice :
Mr Muhammad Ali al-Maradhi
Minister of Justice and Attorney General,
Ministry of Justice,
PO Box 302,
Khartoum, Soudan
Fax: +249 183 780796

Ministre des Affaires Etrangères :
Mr Deng Alor,
Minister of Foreign Affairs,
Ministry of Foreign Affairs/External Relations,
PO Box 873,
Khartoum, Soudan,
Fax: + 249 183 77 93 83

Ministre de l'Intérieur :
Mr Al-Zubair Bashir Taha,
Minister of Internal Affairs,
Ministry of Interior,
PO Box 873,
Khartoum, Soudan,
Fax: +249 183 779383

Mission Permanente de la République du Soudan auprès des Nations Unies à Genève
The Permanent Mission of the Republic of Sudan to the United Nations in Geneva,
47, Avenue Blanc
1202 Genève, Suisse
Tél: +41 22 731 26 63,
Fax: +41 22 731 26 56,
Email: mission.sudan@bluewin.ch / mission.sudan@ties.itu.int

Ambassade du Soudan à Bruxelles
124, Avenue F.D. Roosevelt
1050 Bruxelles, Belgique.
Tél.:0032 (2) 647 51 59 / 0032 (2) 647 94 94,
Fax: 0032 (2) 648 34 99,
Email: sudanbx@yahoo.com

Veillez également écrire à l'ambassade du Soudan dans votre pays.

Copie à:
Directeur du Conseil consultatif des Droits de l'Homme:
Dr Yasir Sid Ahmed,
Head of the Advisory Council for Human Rights,
PO Box 302,
Khartoum, Sudan,
Fax: +249 183 770 883

Rapporteur du Conseil consultatif des Droits de l'Homme:
Dr Abdel Muneim Osman Mohamed Taha,
Advisory Council for Human Rights, Rapporteur,
PO Box 302,
Khartoum, Sudan,
Fax: +249 183 77 08 83

Liste B: Gouvernements chinois, allemand et français

M. l'Ambassadeur
The Ambassador,
Permanent Mission of the People's Republic of China to the United Nations Office at Geneva,
Chemin de Surville 11,
1213 Petit-Lancy 2
Switzerland,
Tel.: +41 22 879 56 78
Fax: +41 22 793 70 14
Email: chinamission_gva@mfa.gov.cn

M. l'Ambassadeur
The Ambassador,
Permanent Mission of Germany to the United Nations Office at Geneva,
Chemin du Petit-Saconnex 28 c,
1209 Geneva,
Tel.: +41 22 730 11 11
Fax: +41 22 734 30 43
Email: mission.germany@ties.itu.int

M. l'Ambassadeur,
Mission Permanente de la France auprès des Nations Unies à Genève
Permanent Mission of France to the United Nations Office at Geneva,
Villa "Les Ormeaux"
Route de Pregny 36
1292 Chambésy
Tél.: +41 22 758 91 11
Fax: +41 22 758 91 37
Email: mission.france@ties.itu.int

Veillez écrire également aux ambassades correspondantes dans votre pays.

Liste C: Entreprises participant aux projets de construction des barrages

China National Water Resources and Hydropower Engineering Corporation (Sinohydro Corporation),
22. West Road Che Gongzhuang,
Hai Dian District,
Beijing 100044
Chine
Email: infocenter@sinohydro.com

Bureau du Directeur :
Head Office,
China International Water & Electric Corporation
Tél.: +62 381 188 5472/5474
Email: headoffice@cwe.com.cn

Directeur Général :
Mr. Fu Youping,
General Manager,
Harbin Power Engineering Co.,Ltd.,
Xunsheng, Harbin,
Heilongjiang, 150046
Chine
Tél.: +86 451 82683453
Fax: +86 451 82682279

Bureau du Directeur Général :
President's Office
Lahmeyer International GmbH
Friedberger Str.173
61118 Bad Vilbel
Allemagne
Tél.: +49 6101 55-0
Fax: +49 6101 55-2222
Email: info@lahmeyer.de

Bureau du Directeur Général
Alstom
3, Avenue André Malraux,
92309 Levallois-Perret Cedex
France
Tél: + 33 (0)1 41 49 20 00
Fax: +33 (0) 1 41 49 24 85

Information sur vos démarches et leurs suites

L'OMCT vous remercie de l'informer sur les démarches réalisées sur la base ou en rapport avec les faits mentionnés dans ce Dossier d'Appel à l'Action, afin de diffuser cette information parmi les membres du réseau de l'OMCT et auprès d'autres personnes intéressées. Veuillez mentionner le code de cet appel en en-tête de votre lettre quand prenez contact avec nous.

Genève, le 30 Novembre 2007

Organisation Mondiale Contre la Torture

Case Postale 21 - 1211 Geneva 8
Suisse
Tél.: 0041/22 809 49 39 / Fax: 0041/22 809 49 29
E-mail: omct@omct.org / Web: www.omct.org

